



Problème voisin et grillage

Par **Byssane**, le **07/03/2018** à **11:30**

Bonjour
Voilà moi et mon voisin avons le même propriétaire et un grillage mitoyen. Mon voisin a posé un brise vue sans l'accord du propriétaire, du coup avec la tempête le grillage c'est arraché. Mes chiens ne sortent pas avant et depuis le fond pour rejoindre la route. Le propriétaire nous a demandé de faire le nécessaire chose faite. Mon voisin n'a pas voulu faire marcher l'assurance de la rafistoler un peu n'importe comment a pas tendu les tendeurs et dit que c'est pas à lui de l'acheter. Depuis mais chiens ont compris qu'il peuvent passer par le bas car le voisin ne l'a pas attaché et dit que ça nous oblige à le faire. En plus il s'est amusé à balancer mon chien par dessus le grillage ce qui lui a valu une patte cassée et des frais de vétérinaire. Qui doit réparer le grillage nous ou eux. Mon proprio ne nous aide pas forcément car il la connaît depuis toute petite ma voisine ainsi que c'est parents. Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **07/03/2018** à **16:54**

Bonjour,
Le grillage n'est pas forcément mitoyen, mais seulement séparatif. Cela n'a pas d'incidence dans la situation décrite puisque les 2 lots contigus appartiennent au même propriétaire. Vous mettez en demeure votre bailleur de clore votre jardin et l'avisez le rendre responsable de tout problème survenant de son impéritie. Cette mise en demeure doit porter ce titre et un délai d'exécution. Vous pouvez lui indiquer que vous entendez lui réclamer les frais de vétérinaire, charge à lui de les répercuter.

Par **Byssane**, le **08/03/2018** à **09:29**

Bonjour
Pour les frais veto il a fait marcher sa responsabilité mais pour le reste il ne utilise rien savoir du coup j'ai pris rdv avec un conciliateur pour voir les démarches à suivre sur.
Merci pour votre réponse